

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

21 MARS 2023

Le mardi 21 mars 2023, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Assistaient également :

Mme Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète de Saumur

M. Jean-Michel MARCHAND, président de la commission « biodiversité et paysages » PNR,

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT est désignée secrétaire de séance.

Mme Sophie TUBIANA souhaite la bienvenue à Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, nouveau membre du Bureau élue lors du Comité syndical du 04 mars 2023.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres du Bureau pour atteindre le quorum, la Présidente propose de modifier l'ordre du jour pour commencer par un point d'information.

1. Information diverse

▪ ***Demande de soutien pour l'implantation d'un nouveau réacteur sur le site nucléaire d'Avoine***

Mme Sophie TUBIANA fait lecture du courrier reçu le 09 mars 2023, signé par le Président de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et le maire d'Avoine (joint au compte-rendu). Par ce courrier, les collectivités citées sollicitent le soutien officiel du Parc pour la candidature du site nucléaire d'Avoine à l'implantation d'un nouveau réacteur. La future loi d'orientation énergétique fait déjà état de la construction de 6 réacteurs ERP2 sur des sites déjà identifiés. La centrale ambitionne de se positionner sur la liste des 8 nouveaux sites à définir.

Mme Sophie TUBIANA considère qu'il est difficile pour le Parc de se positionner, non pas pour des raisons idéologiques, mais car le Parc a vocation, si le dossier est sélectionné, à émettre un avis au Préfet en tant que Personne Publique Associée. Il lui semble ainsi délicat de rédiger un pré-avis ou du moins une position de principe, dans la mesure où il reviendra au Président du Parc, qui sera alors en exercice, de porter la responsabilité de cet avis.

La Présidente sollicite l'avis des membres du Bureau, en précisant qu'il s'agit d'un point d'information et qu'à ce titre le positionnement du Bureau ne fera pas l'objet d'une délibération.

M. Roland MARION estime que la proposition de la Présidente lui semble relever du bon sens.

Mme Gaëlle LAHOREAU estime également que le Bureau n'a pas à se positionner aujourd'hui sur ce projet et remercie Mme la Présidente d'en avoir informé les membres du Bureau.

Mme Brigitte GUGLIELMI indique qu'elle est exactement sur la même position.

M. François LAFOURCADE pense également qu'il s'agit d'une position de bon sens et considère qu'il sera intéressant, le moment venu, d'engager un débat sur l'impact environnemental de ce type de production énergétique. Il précise que les élus départementaux en ont débattu et ont été invités à se positionner.

M. Jean-Michel MARCHAND rejoint à son tour la proposition en précisant qu'il « *coulera beaucoup d'eau dans la Loire* » avant que les élus du Parc aient à se positionner. Sauf si les systèmes de refroidissement changent, il lui semble que la préoccupation première est la capacité du fleuve à pouvoir supporter une nouvelle installation en considérant les multiples usages de l'eau sur le territoire et plus largement à l'échelle du Val de Loire.

Mme Sophie TUBIANA cite à ce sujet un article intéressant dans le journal Le Monde sur la problématique « centrale nucléaire et sécheresse des fleuves ».

Mme Brigitte GUGLIELMI complète en indiquant que la quantité d'eau à considérer inclut le volume d'eau rejeté par évaporation par la centrale. Elle estime que le Parc aura vocation à prendre position si le projet est retenu.

Mme Christine FAUQUET considère également que le Bureau du Parc n'a pas d'éléments pour formuler un avis de quelque nature que ce soit.

Mme Sophie TUBIANA conclut en précisant qu'elle adressera un courrier au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et au maire d'Avoine précisant que le Parc ne peut pas se positionner sur ce projet aujourd'hui car il aura à émettre un avis au Préfet en tant que Personne Publique Associée, si le projet est retenu au niveau national et lorsque les procédures administratives seront mises en place.

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA reprend l'ordre du jour.

2. Site Ramsar : projet de périmètre de la « Loire des confluences »

Mme Sophie TUBIANA introduit le sujet en rappelant que la Maison du Parc a organisé récemment une conférence sur les zones humides et Ramsar, réalisée par Guillaume DELAUNAY. Elle indique que Ramsar est le nom de la ville iranienne où a été signé la convention relative aux zones humides d'importance internationale. Elle précise que 52 sites bénéficient de cette reconnaissance en outre-mer et en France métropolitaine.

M. Pascal QUENIOT rappelle que le Bureau du 22 octobre 2021 a délibéré pour lancer la procédure de labellisation d'une partie de son territoire en site Ramsar, saisir les services de l'État et officialiser la démarche. Une concertation a depuis été menée avec l'État et les Conservatoires des espaces naturels (CEN), en particulier le CEN Centre-Val de Loire, animateur du site Natura 2000 Loire dans la partie tourangelle du territoire du Parc. La Mission Val de Loire a été également associée afin d'envisager les complémentarités avec le site UNESCO. Les services des deux Départements et Régions ont également contribué à la réflexion.

Le Parc a engagé en 2022 une large concertation avec les principales structures directement concernées par le projet pour proposer un périmètre technique validé par le plus grand nombre. Les recommandations, formulées essentiellement par les services de l'État, responsables des périmètres proposés au classement, sont les suivantes :

- viser la plus-value du périmètre proposé ;
- veiller à la légitimité territoriale du porteur du projet ;
- assurer la cohérence, lisibilité et efficacité de sa communication pour le territoire, les acteurs locaux, les habitants notamment ;
- mettre en place une gouvernance impliquant notamment les 3 sites Natura 2000 et associant des acteurs ne siégeant pas aux COPIL Natura 2000 concernés ;
- garantir le suivi scientifique du site.

Le premier périmètre proposé incluait les sites en eaux closes des Réserves naturelles régionales de Taligny et Joreau tout comme l'étang des Tenières à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Un consensus technique s'est exprimé autour de la nécessité de recentrer le périmètre sur la Loire gérée par les sites Natura 2000, en remontant en aval, jusqu'au pont de chemin de fer de Saint-Mars-la-Pile, afin d'intégrer le bec de Cher. Il s'agit ici de valoriser un site cohérent autour des confluences de la Loire. La surface du site proposée est de 17 979 hectares et concerne 53 communes.

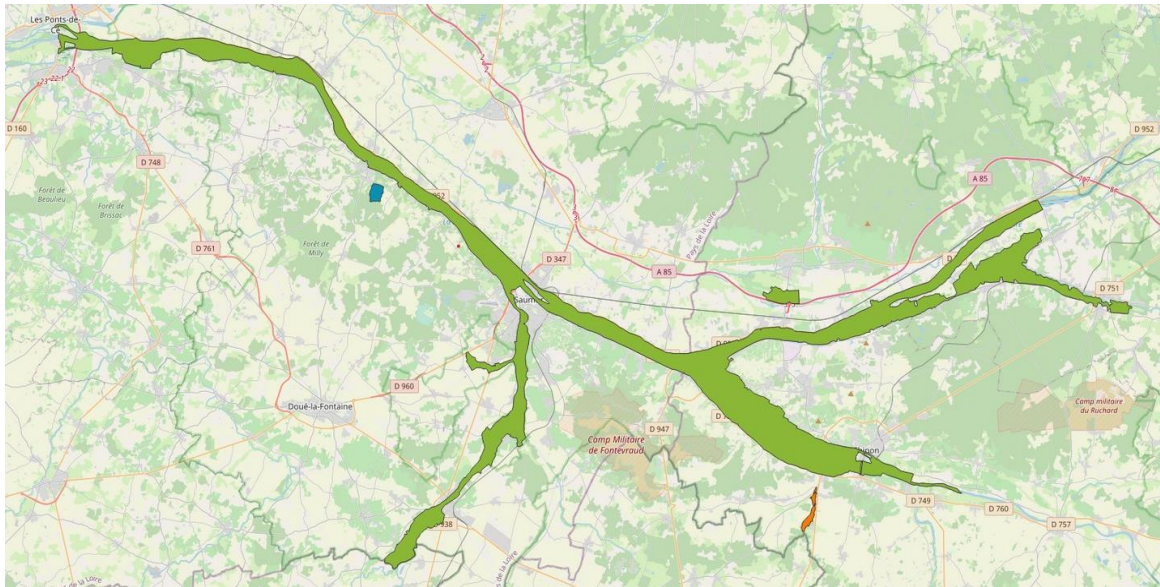


Figure 1 - Premier périmètre envisagé

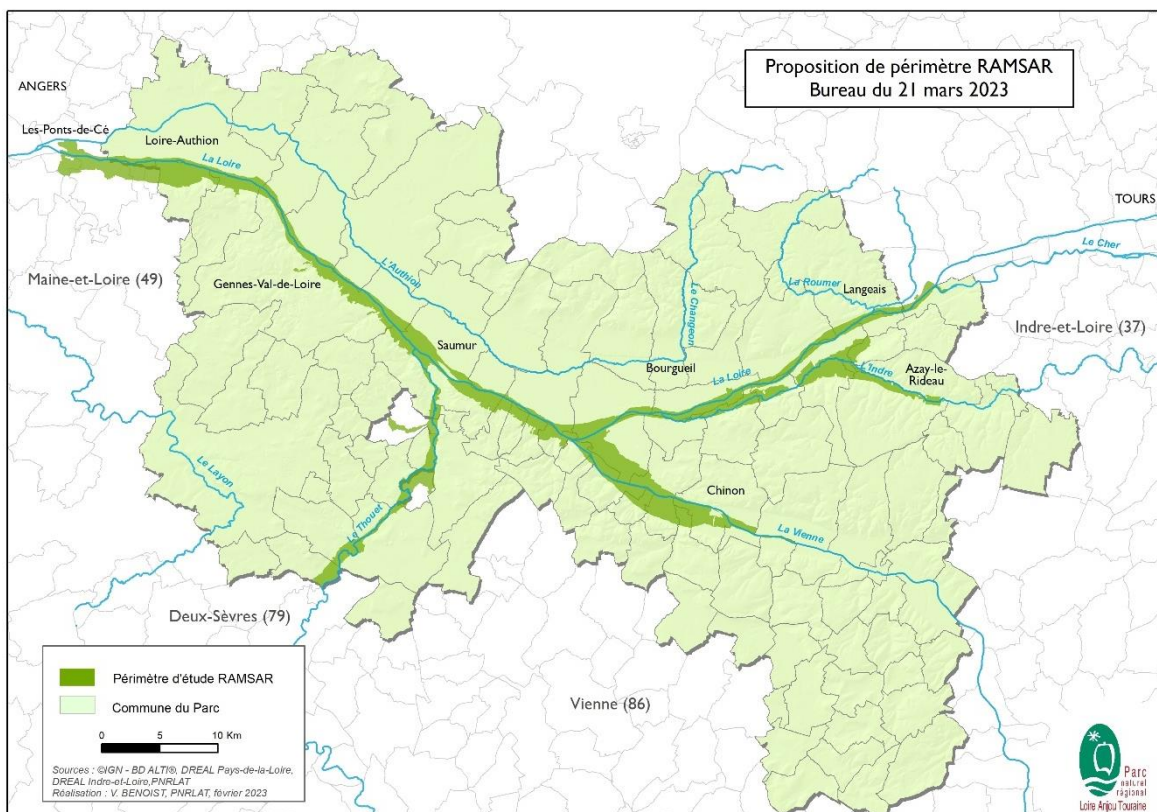


Figure 2 - Périmètre proposé pour délibération au Bureau

M. Guillaume DELAUNAY précise que le partenariat scientifique avec les CEN est essentiel dans la démarche. Il s'agit notamment, de réaliser un diagnostic et des suivis associant les animateurs des sites Natura 2000 du périmètre concerné. En l'occurrence, le Parc pour le site Loire côté Maine-et-Loire et pour le tronçon concerné par le site des Basses vallée de la Vienne et le CEN Centre pour la partie Loire amont. Ces données capitalisées permettront de formuler la candidature et de définir sur quels critères de classement le Parc peut candidater, parmi les 9 critères référencés.

Il présente le calendrier envisagé. La saisie de la candidature est en cours, via la plateforme nationale dédiée. Un comité scientifique rassemblant les trois sites Natura 2000 a été constitué. Ce comité travaille notamment sur la capitalisation des données nécessaires à la

candidature. Par exemple, l'un des critères est lié au nombre d'oiseaux présents sur le site. Il est demandé de prouver la présence de plus de 20 000 individus. Cette candidature devrait être déposée en juin. Une année sera sans doute nécessaire pour instruire le dossier et officialiser le classement. Dans les mois à venir, il s'agira d'informer et de concerter plus largement sur le territoire concerné.

Mme Sophie TUBIANA indique que le nouveau périmètre inclut les zones de confluences, en conformité avec les objectifs de la nouvelle charte.

M. Jean-Marie GENNETEAU constate que le périmètre ne prend pas en compte dans sa totalité la vallée de la Vienne située sur le territoire le Parc

M. Olivier RIQUET explique que ce périmètre correspond strictement à celui du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, correspondant à la plaine inondable de ce secteur.

M. Guillaume DELAUNAY complète en précisant que ces périmètres sont définis en fonction de critères scientifiques liés à la présence de patrimoines naturels remarquables d'importance européenne voir internationale.

M. Pascal QUENIOT ajoute que les sites Ramsar doivent absolument s'appuyer sur des plans de gestion existants. C'est le cas avec les sites Natura 2000 qui sont associés à des plans de gestion spécifiques. Il informe les membres du Bureau qu'une visite du Parc naturel régional du Marais Poitevin est organisée le vendredi 28 avril afin de rencontrer les élus et agents de ce Parc ainsi que les acteurs impliqués dans la démarche de labélisation Ramsar sur ce territoire. Les membres du Bureau sont prioritairement invités.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ arrêtent le projet de périmètre susvisé ;
- ✓ approuvent la poursuite de la procédure de classement avec la mise en place du Comité de préfiguration de ce projet de site Ramsar.

3. Attribution du marché « Suivis naturalistes et diagnostics d'exploitations agricoles » du site Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

M. Sophie TUBIANA invite Olivier RIQUET à présenter le projet de délibération relatif à l'attribution du marché « suivis naturalistes et diagnostics d'exploitations agricoles » du site Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre ».

M. Olivier RIQUET indique que ce site Natura 2000 s'inscrit, en partie, sur le site Ramsar qui vient d'être présenté. Le site est désigné au titre de la Directive « oiseaux ». Le Rôle des genêts, en voie de disparition, est l'espèce phare de ce site. Le Parc est animateur du site pour la mise en œuvre du plan de gestion. Dans ce cadre, le Parc réalise une partie des actions en régie et confie, via des prestations, des actions liées aux suivis naturalistes, en particulier ornithologiques, et la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales.

L'appel à candidature concerne deux lots, les suivis naturalistes et la contribution à la réalisation des diagnostics, indispensables pour mettre en œuvre les mesures agroenvironnementales. Il précise que l'enjeu est important car le projet concerne 50 exploitants engagés, ce qui représente un budget de plusieurs centaines de milliers d'euros. En cette période de renouvellement de la Politique agricole commune (PAC), tous les contrats sont à renouveler. Un travail important est à mener pour rencontrer chacun des agriculteurs, réaliser les diagnostics et accompagner les contractualisations.

L'appel d'offre dépassant les 90 000 € HT, une délibération du Bureau est nécessaire. Ce montant est lié à la possibilité pour le Parc de reconduire sur 2024 et 2025 des prestations dans la partie « à bons de commande » du marché.

Un seul candidat a répondu à l'appel d'offre, à savoir le CPIE Touraine-Val de Loire. Le marché comprend deux lots, répartis de la manière suivante :

Lot 1

- montant de 11 760 € HT sur sa partie à prix global et forfaitaire ;
- montant sans minimum et avec un maximum de 1 440 € HT sur sa partie à bons de commande.

Lot 2

- montant de 3 600 € HT sur sa partie à prix global et forfaitaire ;
- montant minimum de 16 800 € HT et maximum de 43 200 € HT sur sa partie à bons de commande.

Mme WILMANN-THIVAUT demande pourquoi il y a peu de candidats.

M. Olivier RIQUET explique que la procédure est dématérialisée au niveau national. Elle permet ainsi à tout prestataire de candidater. Il indique qu'un bureau d'étude était intéressé pour répondre mais que ce dernier demandait un délai supplémentaire incompatible avec les échéances liées à la gestion administrative du dossier. Olivier RIQUET précise qu'il s'agit de marchés d'animation territoriale qui nécessitent une certaine proximité géographique. Cette spécificité explique en grande partie le très faible taux de réponse.

Mme Gaëlle LAHOREAU, membre du conseil d'administration du CPIE Touraine Val de Loire se met en retrait du vote.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- ✓ d'attribuer le lot 1 à prix mixte à l'association, CPIE Touraine Val de Loire, sise 7 rue de Gutenberg 37420 AVOINE,
 - pour le montant de 11 760 euros HT sur sa partie à prix global et forfaitaire
 - au montant sans minimum et avec un maximum de 1 440 euros HT sur sa partie à bons de commande ;
- ✓ d'attribuer le lot 2 à prix mixte à l'association, CPIE Touraine Val de Loire, sise 7 rue de Gutenberg 37420 AVOINE, pour son offre de base
 - pour le montant de 3 600 euros HT sur sa partie à prix global et forfaitaire
 - au montant minimum de 16 800 euros HT et maximum de 43 200 euros HT sur sa partie à bons de commande ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à conclure lesdits marchés ;
- ✓ de dire que les crédits sont inscrits au Budget.

4. « Territoire Engagé pour la Nature » CC Baugeois-Vallée : sollicitation FEDER

Mme Sophie TUBIANA explique qu'une convention-cadre de coopération public-public, approuvée par le Bureau du 14 avril 2021 a été signée par le Parc et la Communauté de Communes Baugeois Vallée afin d'identifier les modalités techniques et financières de mise en œuvre opérationnelle des actions prévues dans le cadre du programme Territoire Engagé

pour la nature (TEN). Elle indique qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour solliciter les subventions du FEDER.

M. Olivier RIQUET précise que pour le financement du projet TEN il est possible de déposer une demande de subvention dans le cadre de la nouvelle mouture des fonds FEDER. Il s'agit ici de demander des subventions liées aux frais de personnel. Les montants prennent en compte les frais de personnel sur trois ans liés au poste de Benjamin Guilhot, l'agent coordinateur du projet et identifie un montant forfaitaire de 15 % pour financer des dépenses indirectes de personnel. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Frais de de personnel	116 921,65 €	REGION PL	35 076,50 €	30%
		FEDER PAYS DE LA LOIRE	58 460,83 €	50%
		COMMUNAUTE DE	17 538,25 €	15%
		COMMUNES BAUGEOIS VALLEE		
		PNR LAT	5 846,08 €	5%
Sous-total	116 921,65 €	Sous-total	116 921,65 €	100%
Forfait 15 % frais personnel	17 538,25 €	FEDER PAYS DE LA LOIRE	8 769,12 €	50%
		PNR LAT	8 769,12 €	50%
Sous-total	17 538,25 €	Sous-total	17 538,25 €	100%
COUT TOTAL	134 459,90 €	COUT TOTAL	134 459,90 €	

Tableau 1 : Plan de financement du TEN de la Communauté de communes Baugeois Vallée

Mme Gaelle LAHOREAU demande combien de TEN le Parc accompagne sur le territoire et d'où viennent les sources de financement.

M. Guillaume DELAUNAY explique que les frais de personnel sont financés par la Région Pays-de-la-Loire et le FEDER avec une part d'autofinancement du Parc et de la Communauté de Communes. Cependant, le temps consacré au montage de ces dispositifs n'a pas été financé. Actuellement, le Parc accompagne deux TEN sur le territoire, celui de la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire et celui de la Communauté de communes Baugeois Vallée. En 2022, un agent du Parc a été mobilisé pour élaborer le TEN de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (CC TOVAL). Cet agent a intégré l'équipe de la CC TOVAL en fin d'année 2022. Il indique que le Parc sera sans doute amené à accompagner la création de nouveaux TEN dans les années à venir. Ainsi, la commune Loire-Authion envisage de faire appel au Parc pour l'accompagner dans l'élaboration d'un TEN. Il indique que la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire vient d'être labellisée, mais sans appui du Parc.

M. Michel PONCHANT précise que les fonds FEDER sont versés de manière décalée et que souvent les montants demandés ne sont pas intégralement perçus car les sommes allouées sont liées à la mobilisation effective des temps d'agents.

M. Guillaume DELAUNAY indique que des acomptes sont à présent possibles sur certaines opérations. Il confirme que les délais pour percevoir les financements sont effectivement de deux à trois ans. Les subventions sont réalisées en fonction des journées réalisées.

M. Michel PONCHANT rappelle que ces subventions ne peuvent pas être affectées directement au budget de l'année en cours et que ces financements fragilisent le Parc.

M. Guillaume DELAUNAY précise que ces subventions permettent au Parc de mobiliser des financements au bénéfice du territoire.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions susmentionnées notamment auprès de la Région et des autorités en charge du FEDER et à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du programme « Territoire Engagé pour la Nature » ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer l'avenant à la convention-cadre de coopération public-public avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée, reprenant ledit plan de financement;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

5. Action Inter-Parcs Pays de la Loire : constitution d'un groupement de commandes

Mme Sophie TUBIANA présente le projet de constitution d'un groupement de commandes. Il s'agit de passer un marché public entre les quatre Parcs naturels régionaux des Pays-de-la-Loire pour mener une action commune sur l'adaptation au changement climatique.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise que l'action est réalisée dans le cadre des Contrats de Parc. La Région des Pays de la Loire souhaite que les Parcs développent des actions en inter-Parcs, au-delà des échanges techniques. Le Parc a mis en place un partenariat de ce type avec le Parc de Brière en 2021 et 2022 dans le cadre du projet Katalyse, sur le thème de la médiation culturelle au changement climatique.

Ce groupement de commandes permettra de répondre à la demande de la Région mais aussi de s'entendre sur des objectifs partagés autour de la question du changement climatique dans la perspective de l'élaboration des prochains Contrats de Parc 2024-2026.

Il s'agit de positionner les Parcs à l'échelle de la Région sur ce sujet d'importance, de valoriser l'expertise des Parcs et les expériences menées. Le Parc naturel régional de Brière a ainsi travaillé sur l'impact du changement climatique sur les milieux naturels et le Parc du Marais-Poitevin initie en 2023 un projet sur la gouvernance territoriale des politiques liées au dérèglement climatique. Le Parc Loire-Anjou-Touraine investit depuis de nombreuses années ces questions, avec notamment l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du territoire ou de nombreuses actions d'éducation et de sensibilisation.

Un bureau d'étude sera recruté pour accompagner les Parcs ligériens à l'élaboration d'un diagnostic et à co-conception une action commune qui sera réalisée en 2024. Le groupement de commandes est porté par le Parc naturel régional du Marais Poitevin.

M. Michel PONCHANT rappelle qu'il est important de penser à la maladaptation. Il alerte sur les fausses bonnes idées qui ne prennent pas en compte la globalité des enjeux.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU confirme que la maladaptation est une notion clé à prendre en compte lorsque l'on accompagne des projets. Par exemple, lorsque l'on travaille sur la biodiversité ou l'urbanisme, les actions menées peuvent ne pas répondre aux enjeux climatiques. Inversement, des actions, réalisées au nom de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, ne vont pas nécessairement prendre en compte des enjeux de biodiversité ou encore de bien-être. Il s'agit ainsi de favoriser des actions cohérentes, sans regret. La force des Parcs réside dans leur capacité à mobiliser des équipes à l'expertise pluridisciplinaire, sur la biodiversité, l'urbanisme, le climat ou l'éducation. Le projet vise à valoriser ces expertises croisées afin de montrer, notamment aux élus régionaux, que les Parcs ont des savoir-faire et expériences pertinents.

M. Michel PONCHANT alerte sur la nécessité de prendre en compte les coûts de fonctionnement des projets. Leur non prise en compte peut aussi être considérée comme de la maladaptation.

M. Jean-Marie GENNETEAU constate que le sujet principal de l'adaptation au changement climatique est lié à la ressource en eau, un sujet d'actualité notamment dans le Marais Poitevin. Il demande si des actions seront fléchées en priorité autour de cet enjeu.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU rappelle que la démarche vise la réalisation d'un diagnostic des pratiques des Parcs puis la co-construction d'une action commune. Ainsi, si l'angle qui sera choisi pour travailler conjointement n'est pas encore défini, il est fort probable que la question de l'eau apparaisse comme un sujet central. Elle rappelle que le Conseil scientifique et prospectif du Parc travaille actuellement à l'élaboration d'un avis sur les retenues de substitution.

M. Roland MARION confirme l'importance, pour la Région Pays-de Loire, de voir se développer des actions menées en inter-Parcs. Il remercie le Parc du Marais Poitevin d'avoir accepté de porter le groupement de commandes.

Mme Brigitte GUGLIELMI invite le Parc à investir dans ce cadre la question de la forêt et de la reforestation. Elle constate que des propriétaires privés réalisent des plantations qui ne prennent pas en compte l'enjeu climatique. Il lui semble que le Parc doit être vigilant et accompagner les pratiques.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU atteste de la dimension imminemment transverse de la question climatique. Elle rappelle qu'il s'agit d'un des enjeux clés de la charte, présent dans toutes les mesures. En ce qui concerne la biodiversité, elle confirme la nécessité de faire évoluer les pratiques. Ainsi, par exemple le Parc prend en compte la question climatique et la vulnérabilité aux incendies de forêt dans sa rédaction des plans de gestion. Cet enjeu, déjà investi par le Parc, traversera, dans les années à venir, toutes les actions du Parc.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le principe de création d'un groupement de commandes avec les autres Parcs naturels régionaux ;
- ✓ autorisent la passation d'une convention constitutive du groupement de commandes pour la co-conception d'une action Inter-Parcs sur le climat ;
- ✓ autorisent le Parc naturel régional du Marais poitevin, en tant que coordonnateur, à lancer des procédures de passation de marchés dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention de groupement et tout document en lien avec ce dossier ;
- ✓ disent que les crédits sont prévus au Budget.

6. Autorisation de demande de subvention au « Fonds Vert »

Mme Sophie TUBIANA informe le Bureau du Parc de la démarche de dépôt en cours de demandes de subvention au titre du Fonds vert. Ce fonds, inscrit dans la loi de finances 2023, entre sa phase opérationnelle. Il vise à renforcer la performance environnementale des territoires, adapter les territoires au changement climatique et améliorer le cadre de vie. Le Parc a souhaité rassembler et porter les demandes des communes de son Syndicat mixte volontaires. À ce jour 42 communes se sont positionnées pour bénéficier de l'appui du Parc, dans le cadre de cette demande de subvention, pour des projets de renaturation d'espaces publics ou de restauration de milieux naturels.

M. Thibaut MEURGEY informe les membres du Bureau qu'une délibération est nécessaire pour autoriser le Parc à déposer ces dossiers. Deux mesures sont visées, la renaturation des villes et des villages et l'accompagnement de la Stratégie nationale biodiversité. Le Parc déposera en son nom des demandes de subvention et appuiera le dépôt de demandes de subvention de communes associées au projet global. Il précise que l'architecture de ces demandes sera présentée au prochain Comité syndical.

Mme Sophie TUBIANA complète ces propos en indiquant que le Parc fera partie des premiers dossiers examinés. Elle indique que les fonds seront octroyés dans leur ordre de dépôt et que trois sessions d'instruction seront organisées, en avril, juin et octobre. La Présidente considère qu'il est ainsi dans l'intérêt du Parc de déposer ces demandes de subvention pour la session d'avril. Elle précise que les collectivités qui ont déposé des demandes au titre du Fonds vert à ce jour ne se sont quasiment pas positionnées sur les thèmes qui intéressent le Parc. La plupart des dossiers portent sur la restauration thermique.

M. Thibaut MEURGEY confirme que très peu de dossiers ont été déposés sur le volet « aires protégées » mais il indique que sur le volet « renaturation » de nombreuses collectivités se sont saisies de cette opportunité pour financer des projets existants.

Mme la Sous-Préfète, Marie-Pervenche PLAZA, encourage le Parc à déposer au plus vite les dossiers sur la plateforme dédiée dans la mesure où les premiers dossiers déposés seront les plus avantageux, même si trois phases de dépôt seront organisées.

Il est procédé au vote.

Les dossiers de demande de subvention étant en cours de finalisation, il est proposé aux membres du Bureau :

- ✓ d'approuver le recours au « Fonds vert »
- ✓ d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent aux demandes de subventions effectuées dans le cadre du Fonds vert afin de ne pas retarder les démarches ;
- ✓ de préciser qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour chaque thématique susvisée.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres du Bureau.

7. Désignation de représentants du Syndicat mixte au sein de différentes instances

Mme Sophie TUBIANA invite les membres du Bureau à désigner des représentants du Syndicat mixte à différentes instances.

Elle présente la première désignation. Il s'agit d'assurer une représentation du Parc au sein de la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs « SCIC Maine-et-Loire Bois Énergie ». Mme Christèle CARDET et M. Alain LAURIOU, derniers représentants de la structure auprès de cette SCIC ne sont plus délégués au Syndicat mixte du Parc. La Présidente invite des membres du Bureau à présenter leur candidature pour assurer cette représentation.

Mme Brigitte GUGLIELMI est intéressée par le sujet, elle se porte candidate.

Mme Brigitte GUGLIELMI est désignée pour représenter le Parc au sein de la SCIC « Maine-et-Loire Bois Énergie » en tant que titulaire.

Suite à la démission de Mme Nathalie PONTROUÉ du Bureau, Mme Sophie TUBIANA explique qu'il convient de procéder à son remplacement dans les instances où elle représentait le Parc.

La Présidente invite des membres du Bureau à présenter leur candidature pour assurer la représentation du Parc au programme Leader du Pays du Chinonais.

M. Jean-Marie GENNETEAU indique qu'il représente le Parc au sein de cette instance et que Mme Nathalie PONTROUÉ était suppléante.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT se porte candidate.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT est désignée pour représenter le Parc au Comité de programmation du dispositif européen LEADER du Pays du Chinonais en tant que suppléante.

Mme Sophie TUBIANA explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant du Bureau au sein du Comité de pilotage de la Charte forestière. Elle se porte candidate.

Mme Sophie TUBIANA est désignée pour représenter le Parc au Comité de pilotage de la Charte forestière en tant que titulaire.

La Présidente informe les membres du Bureau de la candidature de Gaëlle LAHOREAU pour représenter le Parc au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Vienne Tourangelle.

Mme Gaëlle LAHOREAU est désignée pour assurer cette représentation en tant que titulaire.

8. Adhésion à l'association « Plante et Cité »

Mme Sophie TUBIANA propose que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine adhère à l'association « Plante et Cité ». Cette adhésion permettra au Parc de bénéficier de références techniques validées scientifiquement, de participer à un réseau d'échanges et de connaissances et d'avoir accès à un important centre de ressources.

Cette association regroupe tous les professionnels de la filière horticole et végétale. L'adhésion annuelle est de 310 €.

Il est procédé au vote.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'adhésion à l'association « Plante & Cité » pour un montant annuel de 310 € HT ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette adhésion ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

9. Informations

M. Thibaut MEURGEY indique que les éléments budgétaires présentés dans ce point d'information feront l'objet d'une présentation détaillée lors du prochain Comité syndical. L'intégralité des éléments nécessaires à la délibération sera envoyée aux membres du Comité syndical le 22 mars. Il précise que l'élaboration du compte administratif 2022 et du budget 2023 sont issus des travaux réalisés en Commission Finances.

▪ **Compte administratif 2022 et affectation du résultat**

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau du Compte administratif 2022, reproduit ci-dessous. Il attire l'attention des membres du Bureau sur son résultat négatif en fonctionnement de - 96 645,63 €. Il regrette ce résultat qui s'inscrit dans la tendance des deux dernières années. Il explique que les analyses réalisées montrent que ce déficit provient principalement des décalages de réception des recettes liées notamment aux fonds

européens. Il précise que si le Parc avait pu percevoir les 313 000 € de subventions en attente, le résultat aurait été positif. Il explique que le travail qui sera réalisé sur l'exercice 2023 vise à ne pas reproduire ce résultat pour 2023 en essayant de reconstituer les marges de manœuvre du Parc.

Il invite les membres du Bureau à noter le montant des restes à réaliser. C'est un chiffre important qui permet de mesurer le décalage entre les actions engagées et les actions soldées dans l'année en cours.

M. Thibaut MEURGEY relève le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2022. Il est de 337 595 €. Il précise que ce résultat est positif mais qu'il se réduit d'année en année. Ainsi, si cette trajectoire perdure, à raison de 90 000 € de déficit par année, le Parc sera dans une situation très compliquée dans trois ans.

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 291 502,04 €	2 194 856,41 €	- 96 645,63 €
Investissement (sauf 001)	630 294,57 €	815 867,46 €	185 572,89 €
002 Résultat reporté N-1	- €	434 241,43 €	434 241,43 €
001 Solde d'investissement N-1	- €	26 397,95 €	26 397,95 €
TOTAL DU BUDGET	2 921 796,61 €	3 471 363,25 €	549 566,64 €

Tableau 2 : Compte administratif 2022

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 291 502,04 €	2 629 097,84 €	337 595,80 €
Investissement	630 294,57 €	842 265,41 €	211 970,84 €

Tableau 3 : Résultats 2022 en investissement en fonctionnement

M. Thibaut MEURGEY explique qu'il sera demandé au prochain Comité syndical d'affecter ces résultats d'un montant de 337 595,80 € de la manière suivante :

- Article 1068 : "Excédent de fonctionnement capitalisés" pour la somme de : 0,00 €
- Article 002 : "Excédent de fonctionnement reporté" pour la somme de : 337 595,80 €
- Article 001 : "Excédent de recettes d'investissement" pour la somme de : 211 970,84 €

Mme Sophie TUBIANA confirme que l'engagement pour 2023 est bien de ne plus avoir de déficit quitte à, malheureusement, réaliser moins d'actions. Le problème majeur du Parc étant le décalage extrêmement important entre la réalisation des dépenses et le versement des recettes issues des fonds européens.

▪ **Budget Primitif 2023**

M. Thibaut MEURGEY présente le budget du Parc pour l'exercice 2023 qui prévoit des recettes est à la hausse. Il attire l'attention des membres du Bureau sur le différentiel entre les restes réels prévus entre 2022 et 2023, de l'ordre de 17 000 €.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
013	Atténuation de charges	10 694,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 195 583,53 €	2 224 642,76 €	2 536 689,63 €
75	Autres produits de gestion courante	14 259,80 €	14 650,00 €	21 810,64 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Recettes réelles	2 220 537,33 €	2 252 292,76 €	2 569 500,27 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	227 924,41 €	188 125,50 €	135 903,76 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	453 311,54 €	434 241,43 €	337 595,80 €
TOTAL		2 901 773,28 €	2 874 659,69 €	3 042 999,83 €

Tableau 4 : Prévisions des recettes de fonctionnement 2023

M. Thibaut MEURGEY explique que les dotations et participations seront en hausse de 14 % par rapport au budget 2022, notamment en raison de l'augmentation de 30 000 € de la dotation de l'État, qui passe à 150 000 € et de l'augmentation de 30 % des cotisations des communes et EPCI.

Mme Sophie TUBIANA précise qu'il s'agit de la première année d'augmentation des cotisations communales. Elle sera progressive jusqu'en 2025 inclus.

CHAPITRE 74	2022	22/23	2023
Statutaires	1 406 363 €	-0,26%	1 402 745 €
Actions	818 279 €	38,58%	1 133 943 €
Total	2 224 642 €	14,03%	2 536 689 €

Tableau 5 : Dotations et participations 2023

M. Thibaut MEURGEY présente conjointement les recettes liées à la mise en place d'actions. Il rappelle le risque structurel que fait porter ces financements sur les charges de personnel. Il précise que l'objectif du Parc est bien d'augmenter au maximum le socle statutaire afin de stabiliser au maximum l'activité du Parc.

BASIQUE/ACTIONS	FINANCEURS	BP 2022	BP 2023	VAR BP 22/23
42722 Natura 2000 - BVVI	FEADER	52 004 €	128 726 €	76 722 €
42522 Natura 2000 - LPCM MERON	FEDER	53 135 €	109 520 €	56 385 €
	DREAL	53 135 €	73 692 €	20 557 €
458-21 TEN CCASVL	FEDER	32 141 €	52 589 €	20 447 €
534-21 TEN CCBV	FEDER	18 821 €	48 888 €	30 067 €
TOTAL		209 237 €	413 417 €	204 179 €

Tableau 6 : Financements 2023, hors programme d'action

M. Jean-Marie GENNETEAU demande si la diminution des recettes statutaires est liée à une baisse de la démographie.

M. Thibaut MEURGEY confirme qu'une tendance générale s'exprime, sur les quatre dernières années le territoire a perdu 1% de sa population. Il précise qu'il s'agit d'une dynamique tendancielle.

M. Jean-Marie GENNETEAU informe les membres du Bureau qu'il souhaite proposer à la délibération de sa commune, l'Île-Bouchard, une dotation exceptionnelle au Parc en 2024 d'un montant de 15 % de la dotation biodiversité perçue par sa commune.

Mme Sophie TUBIANA précise que la commune de Bourgueil présente une délibération de ce type pour une dotation exceptionnelle au Parc de l'ordre de 10 %.

M. Jean-Marie GENNETEAU demande si le déficit structurel du Parc serait résolu si une dotation de 10 % était généralisée à toutes les communes du Parc. Il considère que la dotation de l'État n'est pas liée à une action particulière de la commune mais simplement à son appartenance au Parc. Il lui semble normal que ces fonds puissent être reversés en partie au Parc. Il précise que, pour l'Île-Bouchard, la dotation est de plus de 6 000 €. Si toutefois une convergence et une cohérence dans les contributions des communes peut avoir lieu il estime qu'il serait intéressant d'établir par convention le fait qu'une partie de ces dotations soit reversée au Parc.

Mme Sophie TUBIANA précise que la commune de Bourgueil ne délibère en ce sens que pour l'année 2023 et à titre exceptionnel. En contrepartie de ces contributions volontaires, elle estime qu'il pourrait être proposé aux communes concernées d'augmenter le nombre de jour annuel d'intervention du Parc.

M. Jean-Marie GENNETEAU rappelle que le fait d'appartenir à un Parc, même si l'intérêt immédiat évident n'est pas vu par les communes, permet d'obtenir une dotation spécifique mais aussi de bénéficier de financements supplémentaires liés à des actions pour le territoire. Il a apprécié la présentation, faite en Comité syndical, des apports financiers que le Parc permet d'obtenir sur le territoire de manière directe et indirecte.

Mme Christine FAUQUET pense qu'il est plus prudent et plus logique, d'un point de vue légal, de réaliser cette dotation à titre exceptionnel dans la mesure où il s'agit d'une dotation de l'État.

M. Jean-Marie GENNETEAU précise que les contributions volontaires exceptionnelles sont possibles entre collectivités. Ce sont des dotations qui existent, notamment pour aider des collectivités en difficulté.

Mme Sophie TUBIANA remercie Jean-Marie GENNETEAU pour cette initiative.

M. Thibaut MEURGEY revient sur le tableau des recettes liées aux actions en précisant qu'un effort particulier sera réalisé en 2023 pour faire rentrer les recettes sur des actions qui pourront être soldées durant l'année en cours. 200 000 € de plus sont ainsi provisionnés en 2023 par rapport à 2022.

Il présente les dépenses de fonctionnement en précisant que l'évolution minimale est contenue au regard du contexte actuel d'inflation. Le budget prévoit une augmentation de 15 %, une estimation basse au regard du contexte.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
011	Charges à caractère général	811 656,05 €	770 611,82 €	890 845,11 €
012	Frais de personnel	1 533 380,47 €	1 513 810,82 €	1 548 945,56 €
65	Autres charges de gestion courante	107 671,81 €	168 385,50 €	210 845,76 €
66	Charges financières	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	149 000,00 €	171 300,00 €	196 868,05 €
	Dépenses réelles	2 609 208,33 €	2 626 608,14 €	2 854 004,48 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	292 564,95 €	248 051,55 €	188 995,35 €
	TOTAL	2 901 773,28 €	2 874 659,69 €	3 042 999,83 €

Tableau 7 : Prévission des dépenses de fonctionnement 2023

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le Comité syndical et la Commission finances ont demandé aux services de maintenir les dépenses de personnel. Le budget propose ainsi une hausse de seulement 2,32 %. Un travail important a été réalisé pour maintenir ces dépenses qui sont fortement impactées par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % en année pleine.

Il attire l'attention sur l'évolution des frais de personnel qui est de -0,34 % entre 2022 et 2023. Il alerte sur le fait que ce chiffre est un indicateur de gestion qu'il faut observer avec attention car le risque associé, relevé en Comité syndical par des élus présents, est de diminuer la capacité d'action du Parc sur le territoire.

Dans le cadre des demandes de subvention du Parc au titre du fonds vert, le Parc sollicite des subventions pour créer des postes sur la création d'aires protégées et sur la renaturation d'espaces publics mais aussi sur la gestion de la données naturalistes. Il rappelle que le Parc travaille depuis plusieurs années avec un logiciel de base de données, STERNE, qui n'est plus fonctionnel. L'intention est de rendre plus accessible les données pour les partenaires, les collectivités et les habitants en utilisant un autre logiciel, largement utilisé par les gestionnaires de milieux naturels.

Il complète en expliquant que le Parc souhaite valoriser les services supports dans les 20 % d'autofinancement demandé.

M. Michel MATTEI alerte les membres du Bureau sur l'inquiétude de l'équipe face aux charges administratives et financières engendrées par ces nouveaux postes et actions. Il considère qu'il ne sera pas possible de porter ces projets sans mobiliser des financements dédiés aux fonctions administratives et financières.

CHAPITRE 012	2022	22/23	2023
Basiques	1 258 492 €	-0,34%	1 254 234 €
Actions	255 318 €	15,43%	294 711 €
Total	1 513 810 €	2,32%	1 548 945 €

Tableau 8 : Charges de personnel

M. Thibaut MEURGEY présente les charges de gestion courante et en particulier la proposition faite en Commission finances d'ajuster les indemnités de la Présidente pour couvrir les différents frais engendrés par sa fonction.

Mme Sophie TUBIANA explique que la commission souhaite que ses indemnités soient ajustées en les faisant progresser de 603 € brut, soit 475 € net à 1 017 € brut, soit 800 € net. Elle précise que ce montant se situe en dessous des moyennes des indemnités des Présidents de Parc et des Présidents de Syndicats mixtes. Elle rappelle que M. Benoit BARANGER a été le premier Président du Parc indemnisé et qu'historiquement le Parc a été présidé par des députés ou sénateurs qui disposaient d'une indemnisation. Elle sollicite l'avis des membres du Bureau sur cette proposition de réajustement de ses indemnités.

M. Jean-Marie GENNETEAU comprend tout à fait cette demande qui permet de mieux prendre en compte les frais de déplacement et le temps consacré à cette mission. Il considère cependant que cette décision nécessite une délibération en Comité syndical sur proposition du Bureau.

Mme Christine FAUQUET demande si les frais de déplacement de la Présidente sont remboursés. Elle précise qu'en tant que vice-présidente d'une Communauté de Communes de plus de 28 000 habitants, elle dispose d'une indemnité de plus de 600 € net par mois. La proposition lui semble ainsi tout à fait justifiée.

Mme Sophie TUBIANA confirme que cette proposition serait proposée pour délibération au Comité Syndical et précise que ces frais sont remboursés selon un barème qui ne couvre pas l'ensemble des frais engagés.

M. Jean-Michel MARCHAND précise qu'entre 2008 et 2014, il était Président du Parc mais n'avait pas de mandats locaux ou nationaux.

M. Thibaut MEURGEY termine sur un chiffre, le résultat excédentaire estimé pour l'année 2023, il serait de 53 091 €. Il précise que ces éléments seront envoyés dans le rapport de présentation du prochain Comité syndical

Mme Sophie TUBIANA propose qu'un point d'étape soit réalisé à mi-année pour suivre les évolutions.

▪ **Ressources humaines : point d'étape à la suite de la réorganisation**

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la Direction s'était engagée, lors du Bureau de janvier 2022, à réaliser un point d'étape sur la réorganisation des services en début d'année 2023. Il rappelle la démarche « *qualité de vie au travail et risques psychosociaux* » réalisée en 2020 par un Cabinet-conseil et explique que ce travail avait donné lieu à l'élaboration par l'équipe d'une feuille de route.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que lors d'un Bureau, en janvier 2022, elle avait donné lecture des conclusions du rapport d'audit. L'équipe du Parc rencontrait des difficultés, M. Benoit BARANGER, son prédécesseur, avait décidé de demander l'appui d'un Cabinet-conseil pour réaliser un diagnostic.

Depuis, un changement de Direction a eu lieu, Thibaut MEURGEY est devenu directeur et Emmanuelle CRÉPEAU est devenue directrice adjointe. Pascal QUENIOT, le précédent directeur, est devenu chargé de mission eau et zones humides. Le Parc a également réorganisé le service finances.

Elle constate que les relations se sont fluidifiées au sein de l'équipe. Les chefs de service et la Direction se rencontrent régulièrement au sein d'un comité de direction (CODIR) et la Présidente et la Direction se rencontrent très régulièrement au sein d'un comité politique (COPOL). Elle précise que des agents ou chefs de service peuvent se joindre au COPOL pour traiter de sujets particuliers.

Elle explique que cette démarche vise la clarification de la stratégie du Parc, à la fois en interne comme en externe. Les actions menées par le Parc sont par exemple présentées dans leur globalité au Comité syndical. Il lui semble aussi que les chefs de service ont retrouvé un positionnement hiérarchique plus clair. Les fiches de postes des agents ont été mises à jour et les entretiens individuels de fin d'année ont été réalisés, notamment pour définir et mettre en place les formations des agents.

Elle constate qu'un travail important a été réalisé et que les relations au sein de l'équipe du Parc se sont apaisées. Il lui semble que chacun travaille en confiance et que les tensions existantes ne paraissent plus exister. Elle estime que le Parc est largement aujourd'hui sur la bonne voie.

Mme Brigitte GUGLIELMI apprécie le travail réalisé sur la gouvernance et se réjouit que les relations soient apaisées au sein des services. Elle remercie le Parc pour le travail réalisé.

M. Thibaut MEURGEY ajoute que cette feuille de route sera le fil conducteur de l'équipe pour les années à venir. Il propose que soient réalisés des points annuels au Bureau pour faire état de sa mise en œuvre.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU propose que ces points d'étape soient réalisés avec les représentants du personnel.

M. Jean-Marie GENNETEAU constate que le développement des actions génère des tensions et des inquiétudes dans l'équipe. Il demande si des priorisations sont réalisées pour réguler la charge de travail. Il voit bien que le projet « renaturation » suscite une forte demande et il considère qu'il n'est pas souhaitable de se disperser au risque aussi de baisser en efficacité et en motivation. Il estime qu'il ne faudrait pas que le succès de certaines actions contribue à effacer le travail de restauration de la confiance mis en place dans l'équipe.

M. Michel MATTEI confirme que la priorisation des projets des communes est importante mais que l'exercice est délicat, notamment dans la perspective de leur réadhésion. Il constate que l'équipe n'a plus à déplorer d'arrêt de travail pour surmenage ou mal être au travail et remercie la Présidente et la Direction pour le travail réalisé. Il constate également que la charge de travail reste compliquée à gérer et confirme que le CODIR est très attentif à maintenir un taux d'activité raisonnable pour chacun. Il témoigne du fait que l'équipe est confrontée à des injonctions contradictoires, entre l'allègement attendu des charges de fonctionnement et la complexité croissante des procédures administratives et financières. Il constate que souvent ces charges sont portées par l'équipe opérationnelle au détriment des actions. Ainsi, il estime que dans le choix des priorités, il est difficile pour le Parc de répondre à tous les thèmes pour lesquels il est attendu, comme par exemple l'éco-construction. Il lui semble important de bien préciser aux communes potentiellement bénéficiaires du Fonds vert que les projets ne pourront pas être menés par le Parc sans un renfort administratif et financier.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que les projets présentés par les communes volontaires seront analysés afin de sélectionner les actions répondant aux critères du Fonds vert et hiérarchiser puis programmer dans le temps leur mise en œuvre. Il indique que cette règle du jeu a été clairement indiquée aux communes.

Mme Sophie TUBIANA confirme qu'il est assez frustrant pour le Parc de ne pas pouvoir répondre à toutes les sollicitations des communes. Elle constate que le Parc est l'un des Parcs les plus grands en surface et en nombre d'habitants et l'un des plus petit en nombre d'agents. Ainsi, elle vient de visiter, en tant que représentante de la Fédération des Parcs, le Parc du Lubéron qui dispose d'une équipe de 50 agents.

M. Jean-Marie GENETEAU estime que les chiffres présentés montrent bien que plus des actions ont du succès plus elles contribuent à creuser le déficit conjoncturel du Parc. Il lui semble important de permettre aux salariés du Parc de travailler dans de bonnes conditions et en même temps d'apporter les services attendus. Il considère que le phasage des actions est une démarche essentielle et qu'il pourrait être envisagé de définir des priorités pour privilégier par exemple des petites unités par rapport à des grandes. Il constate que le Parc a réussi à mettre en place une atmosphère de confiance, indispensable dans une entreprise dite de service. Il considère qu'il n'est pas envisageable de réduire la qualité du service au risque de porter préjudice à la structure elle-même.

Mme Sophie TUBIANA remercie les participants et rappelle la date du prochain Comité syndical. Il se déroulera le 1^{er} avril à Avoine.